



DANS SA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer un préavis favorable pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, parcelle 524, M. et Mme Pouly, Ruelle des Cèdres 2 ;
- De délivrer un préavis favorable pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, parcelle 523, Mme Flores, Ruelle des Cèdres 1 ;
- De délivrer un préavis favorable pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, parcelle 130, M. et Mme Curtet, Ch. des Bassettes 1 ;
- De délivrer le permis de construire à Salt Mobile SA pour la modification d'un site de téléphonie mobile existant, parcelle 102, Rte de la Gare 13.

La municipalité